



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

### Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage :

### PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Berta PEREZ, Madame Delphine PERRET, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Sylvie AJMO-BOOT, Madame Lauris PAUL, Madame Marie-Ange GRONDIN, Madame Brigitte SALAMA, Madame Marie-Hélène DONATO, Madame Marie Joëlle SALEM, Madame Julie FERNANDEZ, Monsieur André LAMY, Madame Danielle RIGNAC, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

*Monsieur Serge GILLI qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA  
Monsieur Alexandre MICHEL qui a donné procuration à Monsieur Frédéric BRUNEL  
Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUE qui a donné procuration à Madame Nadia ARCHIMBAUD  
Monsieur Bruno VIGUE qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI  
Monsieur Joël PASSEMARD qui a donné procuration à Madame Dominique TUDELA  
Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT qui a donné procuration à Madame Delphine PERRET  
Monsieur Cédric SANTUCCI qui a donné procuration à Monsieur Eddy VALADIER*

Absent : Monsieur Alex DUMAGEL (excusé), Monsieur Christophe LEFEVRE.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Marie Joëlle SALEM, désignée, prend place au Bureau.

\* \* \* \* \*

M. le Maire procède à l'appel.

**Eddy VALADIER** : M. DUMAGEL vient de m'appeler, il est un peu souffrant,

Le quorum étant atteint, nous pourrions valablement délibérer.

Je vous propose de désigner, comme secrétaire de séance, Mme SALEM.

Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Il y aura peut-être des documents qui vous seront fait passer pour les signer, je vous remercie de faire le nécessaire.

### **Approbation du procès-verbal des débats du mardi 08 juillet 2025**

**Eddy VALADIER** : Vous avez également reçu le procès-verbal des débats du Conseil Municipal dernier, c'est-à-dire celui du 8 juillet 2025.

Est-ce qu'il appelle des remarques de votre part ? Pas de remarque ? Je soumetts au vote.

Je vous remercie.

### **APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ**

### **Note d'information Service des Ressources Humaines**

**Eddy VALADIER** : Vous avez reçu la présentation de l'ordre du jour avec son annexe synthétique.

Appelle-t-il des remarques de votre part ? Pas de remarques ?

Si vous en êtes d'accord, je vais vous faire distribuer une délibération qui, si vous l'acceptez, sera rajoutée à l'ordre du jour.

Il s'agit de délibérer pour une subvention exceptionnelle à notre comité de jumelage Saint-Gilles-Abensberg. Nous en parlerons, si vous en êtes d'accord en toute fin de Conseil Municipal, mais je m'en excuse, nous n'avons eu les dates de venue de nos hôtes d'Abensberg que vendredi. Ce qui explique l'impossibilité, pour nous, de pouvoir joindre cette délibération dans les délais impartis.

Il n'a pas été reçu de questions orales et je vous propose d'engager ce Conseil Municipal, mais vous me permettrez, en préambule, de vous dire quelques mots notamment d'évoquer la période estivale puisque la dernière fois – je le disais – nous nous réunissions, nous étions le 8 juillet dernier.

Je tiens d'abord à remercier tous les acteurs – et ils sont nombreux – qui ont permis notamment au travers des animations qui ont été proposées d'avoir une vie sociale et culturelle riche et variée tout au long de l'été.

En particulier, je vais insister au-delà de la qualité des événements à l'excellente – je dis bien : excellente – ambiance qui a régné et ce, grâce aussi – il faut le dire – à nos forces de police municipale comme de gendarmerie qui ont été, à la fois, très présentes et très professionnelles. Il me semble qu'à Saint-Gilles ce fut un été dans la bonne humeur certes, mais aussi dans le calme et c'est à souligner.

Un été aussi où sur le front de nos demandes d'aides financières que vous avez à l'occasion de voter quasiment à chaque séance, vis-à-vis de nos partenaires, aura été fructueux.

Puisque j'ai eu plaisir à connaître que l'Agglomération de Nîmes Métropole nous accordait 677 419 € et l'État 500 000 € pour les travaux de réaménagement des quais de notre Port de Plaisance dont les travaux devraient démarrer en toute fin d'année ou au plus tard en tout début d'année prochaine. Deux bonnes nouvelles.

J'ai eu aussi confirmation de la part de la vice-présidente de notre Région Occitanie qui m'a confirmé, à la fois, l'appui à hauteur de 400 000 € sur ces fonds propres de la Région et de 1,5 million d'euros sur les crédits européens pour notre futur musée. Cela signifie qu'en l'espace de deux mois, pour notre collectivité, c'est 2 577 519 € qui ont été annoncés, un bel été festif, mais aussi un été financier intéressant pour notre collectivité.

Puis une date que certains connaissent parce qu'elle a été annoncée, c'est celle du 8 octobre. Certains l'ont vu, mais d'autres pas, vous l'avez en avant-première : le 8 octobre prochain, la Ville dévoilera une BD, je dirais sa première BD et au cours de cette journée du 8 octobre, nous aurons aussi plaisir d'accueillir le dessinateur Serge CARRERE qui dédicacera à tous ceux qui viendront nous rejoindre cette BD qui précédera le traditionnel Festival de la BD à la médiathèque du 10 et 11 octobre.

Je crois que c'est aussi une belle idée de cadeau pour Noël. N'hésitez pas, enfants, petits-enfants, amis, familles que vous allez rejoindre, qui vont vous rejoindre pour Noël, une BD dédicacée de Saint-Gilles, c'est un document unique, profitez-en. Je crois que nous sommes nombreux à être impatientes à la découvrir.

### **1. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire**

**Eddy VALADIER** : Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire avant d'engager ce Conseil Municipal par la délibération numéro 1 qui concerne les traditionnelles informations qui vous sont données sur les décisions prises par moi-même ou les élus délégués.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Je soumetts au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

### **2. Budget Principal 2025 – Décision modificative n° 2**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 2, il s'agit de budget principal 2025 qui est une décision modificative n° 2.

En section de fonctionnement, en dépenses pour la somme de 3 510 € et puis en section d'investissement, un différentiel en dépenses et en recettes de 12 000 € avec des mouvements des crédits sur les chapitres liés à des travaux réalisés pour notre compte par le syndicat mixte d'électrification du Gard, notamment tous les travaux d'enfouissement des réseaux secs sur notre Port de Plaisance et puis les 30 000 €, ce sont des petits équipements dont nous avons fait l'acquisition pour notre piscine. Avec notre collègue, M. VULTAGGIO, adjoint aux sports, nous étions hier encore à la réunion de chantiers, j'espère que courant novembre, chacun pourra remettre ses bonnets et maillots. Mais si ce n'était pas le mois de novembre, ce sera tout début décembre, mais nous sommes dans cette fenêtre. Nous souhaitons profiter de notre piscine au tout début de l'hiver ou en toute fin de l'automne.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. Mandat d'études et de travaux pour la réalisation d'un pôle enfance et de loisirs – Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 3, c'est le mandat d'études et de travaux que nous avons confié pour la réalisation de notre pôle enfance et l'approbation du compte-rendu annuel à la collectivité, c'est-à-dire tout ce qui s'est passé en 2024, et c'est Mme TUDELA.

**Dominique TUDELA** : Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Le CRAC de l'année 2024 sur la construction du pôle enfance, je rappelle à la fois l'historique et les enjeux, bien évidemment. C'est une construction d'un pôle enfance et de loisirs très importante puisque cela n'a jamais été réalisé par la Ville.

Un pôle enfance, une infrastructure où nous allons devenir autonomes et indépendants dans les installations occupées puisque, je le rappelle, aujourd'hui, la crèche, nous ne sommes pas propriétaire des murs et nous accueillons pendant les vacances scolaires nos enfants du centre de loisirs dans les écoles de la Ville.

Un petit rappel sur ce que comprend ce pôle enfance et de loisirs :

- une crèche municipale dimensionnée pour 40 berceaux ;
- un centre de loisirs accueillant les enfants de 3 à 12 ans pour accueillir un maximum d'enfants à 220, en période estivale et en période de petites vacances scolaires.

Nous accueillerons aussi le Relais petite enfance avec des activités dont l'accueil des assistantes maternelles quand il y a des ateliers, une salle de psychomotricité que nous partagerons, la cuisine de production des repas à destination du portage des repas pour les personnes âgées, bien sûr une salle de restauration pour les enfants qui occuperont cette infrastructure et les espaces extérieurs nécessaires au personnel. Une surface plancher de cet équipement qui sera de 3 022 m<sup>2</sup>.

Cette opération, comme vous avez pu le voir, est arrêtée à la somme prévisionnelle de 8 412 313 € hors taxes, sans compter les dépenses liées au foncier.

Je vais essayer de vous faire une présentation synthétique puisque vous avez eu l'annexe qui représente l'activité 2024.

Si vous allez à la page 8, vous avez le tableau qui récapitule l'année 2024 concernant les études pré-opérationnelles, les travaux, les honoraires sur travaux, les honoraires sociétés, les frais divers.

Pour l'année 2024, cela se monte à 2 748 530 € et si nous cumulons depuis le commencement des travaux jusqu'au 31/12/2024, nous arrivons en tout à 3 188 875 €.

Ensuite pour les dépenses restant à réaliser, là, vous l'avez en page 9, c'est le tableau récapitulatif jusqu'à l'obtention de l'opération et de l'ouvrage, nous aurons encore 9 980 160 € à réaliser. C'est toujours hors taxes.

Après en toute fin, vous avez le bilan financier que vous retrouvez sur l'année 2024 – ce sont les chiffres que je vous ai annoncés – et après, vous avez le prévisionnel, année par année, jusqu'à la fin des travaux avec, à chaque fois, tout ce qui est étude, travaux, honoraires, divers. Ce sont des échéances prévisionnelles, financières et nous ferons chaque année, à chaque période, le CRAC de ce qui s'est réalisé durant l'année écoulée.

**Eddy VALADIER** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Concession de service public relative à l'organisation de spectacles tauromachiques lors de la fêria de la pêche et de l'abricot pour les années 2022-2023-2024 – Rapport d'exploitation présenté par l'association TORO PASION pour l'exercice 2024**

**Eddy VALADIER** : Délibération suivante, il s'agit du rapport d'exploitation pour l'exercice 2024 de TORO PASION qui organise nos fêrias de la pêche et de l'abricot et c'est M. GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA** : Les manifestations tauromachiques sont considérées comme des services publics locaux, culturels et touristiques pouvant être délégués à des opérateurs

économiques. L'exploitation des arènes durant la fêria de la pêche et de l'abricot aux fins de promotion de la tauromachie a été confiée à l'association TORO PASION par voie de concession de service public.

La commission consultative des services publics locaux a examiné ce rapport le 16 septembre et c'est à notre tour, ce soir, de le consulter.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. GARCIA. Y a-t-il des questions ? Allez-y, M. GABRIEL. Vous avez la parole.

**Paul GABRIEL** : Merci, M. le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Plus qu'une question, une observation. Je m'étais exprimé en commission sur ce rapport. Nous voyons toute la difficulté pour les villes de traditions taurines à monter des spectacles. Nous voyons aussi que la tauromachie est attaquée de toute part récemment, nous l'avons vu la semaine dernière. Je soutiens les traditions locales, la tauromachie.

La programmation de 2024 était une belle programmation même si cela n'a pas pu faire le plein, peut-être sans doute dû au prix des places qui avait fortement augmenté. Je pense que le bilan de 2025 sera plus positif parce que nous avons vu qu'il y avait une programmation ambitieuse avec de la jeunesse, des toreros français, des taureaux français. Nul doute que cette délégation a un bel avenir devant elle.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. GABRIEL pour votre intervention. Je crois que nous sommes nombreux dans cette salle, pour ne pas dire l'unanimité, à soutenir l'ensemble de nos traditions. Nous parlons de nos traditions de tauromachie espagnole mais évidemment, vous comme moi, nous n'oublions pas non plus nos traditions camarguaises que nous soutenons une semaine après cette fêria de la pêche et de l'abricot, mais oui, je partage comme vous et le constat qu'il faut avoir du courage, je le dis et je salue notre collègue Benjamin GUIDI et toute son équipe. Il faut avoir du courage pour soutenir nos traditions.

Puis oui, la programmation 2025 a été satisfaisante. Je pense que le rapport relatif à cette année qui sera présenté l'année prochaine sera peut-être un peu plus positif, mais c'était aussi une volonté de notre prestataire de marquer les dix ans de sa présence dans notre collectivité.

Pas d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **5. Relance de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile sur le territoire de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 5, il s'agit de relancer la délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile et c'est M. GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA** : L'exploitation d'une fourrière nécessite des moyens humains et matériels spécifiques dont ne dispose pas la Ville, il convient de déléguer ce service public à un opérateur économique.

Une première consultation a été lancée le 25 mars 2025 et s'est révélée infructueuse, aucune offre n'ayant été reçue. Il est nécessaire d'assurer la continuité de ce service de fourrière municipal et de disposer d'un mode de gestion adapté.

Il convient de susciter davantage d'intérêts et d'ajuster les modalités du cahier des charges et du projet de contrat de délégation, en ce qui concerne le délai d'intervention.

Nous devons, ce soir, nous prononcer sur cette procédure.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6. Marché public relatif aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral – Passation d'un avenant n° 3 – Lot 9 (sols souples)**

**Eddy VALADIER :** Toujours M. GARCIA, un avenant n° 3 pour le lot « sols souples » des travaux de l'école Ferry, Mistral.

**Jean-Pierre GARCIA :** Les marchés publics relatifs aux travaux de rénovation et d'amélioration du niveau de sécurité et de mise en accessibilité des écoles Jules Ferry et Frédéric Mistral ont été conclus en septembre 2021 en particulier le lot 9 « sols souples ».

Un certain nombre d'avenants ont été passés.

L'avancement du chantier a nécessité des travaux supplémentaires conduisant à devoir installer, au rez-de-chaussée, une barrière anti-remontée d'humidité obligatoire pour les zones où il n'y a pas de vide sanitaire, un coût de 8 898 € hors taxes.

Au troisième étage, les réparations d'une partie des sols ont été faites par le maçon. Ce qui explique une moins-value de la part de la société SOCAMONT à hauteur de 2 280 €.

Une modification doit faire l'objet d'un avenant n° 3 d'un montant de 6 618 € entraînant un pourcentage d'écart introduit pour l'avenant de 5,98 %.

Nous devons nous prononcer sur cet avenant.

**Eddy VALADIER :** Merci, M. GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **7. Avenant n° 1 à la convention de mandat établie avec la société publique locale AGATE concernant la réalisation des études et des travaux du pôle enfance et loisirs de Saint-Gilles**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 7, il s'agit d'un avenant n° 1 à la convention de mandat avec la SPL AGATE concernant les travaux du pôle enfance et c'est toujours M. GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA :** Le projet de construction d'un pôle enfance a nécessité un accompagnement technique, administratif et financier de la part de la maîtrise d'ouvrage. La SPL AGATE est devenue maître d'ouvrage délégué pour cette opération lors de la signature de la convention de mandat avec la Commune pour une durée de 20 mois, à compter de la notification.

La réalisation des travaux n'est pas achevée et la liquidation judiciaire du lot 16 (plomberie et chauffage) a eu pour conséquence d'allonger la période de réalisation du chantier.

Il convient de réaliser un avenant n° 1 à la convention de mandat afin de prolonger la durée de mission de la SPL AGATE jusqu'au 31 décembre 2028.

**Eddy VALADIER :** Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. Concession du bassin nautique fluvial de la Commune de Saint-Gilles sur le domaine public fluvial confié à VNF – Avenant n° 2 au cahier des charges entre VNF et la Commune**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 8, il s'agit d'un avenant n° 2 au cahier des charges entre VNF et la collectivité pour la concession de notre port et c'est Mme PERRET.

**Delphine PERRET** : Bonsoir. La Ville de Saint-Gilles est concessionnaire du bassin fluvial nautique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1987 pour une durée de 40 ans, soit une échéance du contrat fixé au 31 décembre 2026.

Sur le canal du Rhône à Sète, trois ports situés à proximité (Galician, Beaucaire et Bellegarde) sont aussi en concession avec VNF pour une échéance, eux, le 31 décembre 2027.

Afin de préparer les fins de concession, il a été convenu que VNF mène, sous maîtrise d'ouvrage, une étude de diagnostic et de développement portant sur l'ensemble de ces quatre ports.

Il vous est demandé, ce soir :

- d'approuver le présent avenant qui a pour objet de prolonger la durée de cette concession jusqu'au 31 décembre 2027
- et de vous autoriser, M. le Maire, à la signer.

**Eddy VALADIER** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. Convention de mise à disposition des données et de l'application numérique AIGLE**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 9 : convention de mise à disposition des données et de l'application numérique AIGLE et c'est M. BRUNEL.

**Frédéric BRUNEL** : Par cette convention, la DDTM du Gard accepte de mettre l'outil AIGLE et les données à disposition de notre collectivité. Cet outil numérique permet de prédéterminer automatiquement des constructions ou installations suspectes à utiliser l'intelligence artificielle appliquée aux images aériennes à différentes périodes.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet (contrat de projet)**

**Eddy VALADIER** : Délibération 10 : création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet, c'est-à-dire un contrat de projet et c'est Mme TUDELA.

**Dominique TUDELA** : Là, il s'agit d'un recrutement d'une ou d'un chargé de mission urbanisme afin de mener à bien un projet et une vision stratégique d'un accompagnement d'aménagement du territoire en tenant compte des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et PLU.

Le projet ciblera les thématiques qui impactent la commune (route, environnement, bâtiments, etc.) en intégrant les relations avec les autorités extérieures telles que l'État, l'Agence de l'urbanisme, etc.

Je vous ai résumé, mais vous avez tous les points dans la délibération, si vous avez des questions.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **11.Approbation du rapport 2024 des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'Administration de BRL**

**Eddy VALADIER** : Délibération 11, il s'agit de l'approbation du rapport 2024 des représentants de l'assemblée spéciale des collectivités territoriales au Conseil d'administration de BRL et c'est M. BRUNEL.

**Frédéric BRUNEL** : Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2024 de BRL.

Ce sont plus de 700 personnes qui travaillent chez BRL, de BRL concession, l'exploitation, l'ingénierie, les espaces verts. Pour l'année 2024, le groupe BRL enregistrait une forte croissance grâce à une augmentation de débits souscrits et de leur consommation sur chaque contrat.

Toutes les sociétés du groupe présentent un résultat positif ainsi que BRL espaces verts longtemps en négatif.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

#### **12.Dénomination de la voie « Le Clos Saint-Joseph »**

**Eddy VALADIER** : M. BRUNEL, vous avez toujours la parole pour la 12 et la dénomination de la voie « Le Clos Saint-Joseph ».

**Frédéric BRUNEL** : La voie desservant le clos sortait au 24 bis, rue des Lusitaniens composé de 22 lots.

Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie comme suit : rue Le Clos Saint-Joseph.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **13.Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal**

**Eddy VALADIER** : Délibération 13 : incorporation des biens sans maître dans le domaine communal et c'est M. GARCIA.

**Jean-Pierre GARCIA** : La procédure administrative en matière de biens sans maître prévoit qu'un bien en situation de vacance présumée, c'est-à-dire qui n'a pas de propriété reconnue et dont les impôts directs n'ont pas été payés depuis plus de trois ans, peut faire l'objet d'une incorporation dans le domaine privé communal.

Cette procédure a été menée pour deux biens immobiliers (deux maisons) section C numéro 948, lieu-dit la Ville, section C numéro 1 935, lieu-dit Puech rouge.

Personne ne s'est fait connaître dans le délai de six mois réglementaire, la Commune se propose d'incorporer dans son domaine ces deux immeubles.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. GARCIA. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **14. Annulation et remplacement de la délibération n° 2025-06-23 – Vente d'une partie de domaine public à Monsieur GODOT Fabrice**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 14, c'est le remplacement d'une délibération du mois de juin pour la vente d'une partie du domaine public à M. GODOT Fabrice et c'est M. BRUNEL.

**Frédéric BRUNEL** : Nous avons voté cette délibération en juin dernier. Une erreur de plume fait état de 15 m<sup>2</sup> à céder à Mme et M. GODOT Fabrice alors qu'il ne s'agit que de 7 m<sup>2</sup>.

Le service des domaines consulté à nouveau a estimé cette parcelle de 7 m<sup>2</sup> à 1 000 € hors taxes.

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront bien sûr supportés par M. et Mme GODOT.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **15. Prise en charge de Voiries et Réseaux Divers (VRD) lotissement Combe de la Belle**

**Eddy VALADIER** : Prise en charge des Voiries et Réseaux Divers au lotissement Combe de la Belle et c'est toujours M. BRUNEL.

**Frédéric BRUNEL** : Le Conseil Municipal est saisi afin d'approuver la cession par le groupe GGL à la Commune, à titre gratuit, la parcelle composant la Voirie et les Réseaux Divers du lotissement Combe de la Belle.

Étant donné que l'ensemble des lots ont été construits, les charges inhérentes à cette cession sont à la charge du groupe GGL.

**Eddy VALADIER** : Merci, M. BRUNEL. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **16. Convention d'habilitation et de partenariat entre la CAF du Gard et la Ville de Saint-Gilles pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence du logement**

**Eddy VALADIER** : Délibération 16 : convention d'habilitation et de partenariat entre la CAF et la Ville pour la réalisation de diagnostics vérifiant les critères de décence des logements et c'est Mme BREUIL.

**Géraldine BREUIL** : Il s'agit de réitérer la convention de partenariat que la Ville de Saint-Gilles a avec la CAF du Gard qui permet de lutter contre les vendeurs de sommeil et de traiter

les logements non décents en permettant, si besoin, des mesures de conservation de l'APL lorsque des visites sont effectuées suite à des signalements de locataire.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **17.Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions**

**Eddy VALADIER** : Toujours à vous, Mme BREUIL, la délibération 17 concernant les façades et leur rénovation.

**Géraldine BREUIL** : Entre le 15 mai et le 11 septembre 2025, cinq projets de rénovation des façades ont été réputés éligibles sur le centre-ville. Il s'agit d'un projet rue de la Révolution, un projet rue Porte de la Blanque, un projet rue des Cordiers, un projet rue Baudin et un projet avenue Émile Cazelles.

Il s'agit d'un montant de subventions, à attribuer, global de 14 429,59 € pour la subvention Ville. Ce qui représente un montant de travaux hors taxes faits principalement par des acteurs locaux pour un montant de 104 405,98 €.

Cette délibération propose également d'annuler une subvention qui n'a pas été effectuée dans le temps, dans le délai imparti pour un montant de 2 307 €.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **18.Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions**

**Eddy VALADIER** : La 18 concerne la rénovation des devantures commerciales par nos artisans et commerçants locaux en centre ancien et c'est toujours Mme BREUIL.

**Géraldine BREUIL** : Le corollaire en matière de redynamisation économique, il s'agit de soutenir les commerçants qui ont des projets de restauration de devantures ou de mise en œuvre de devantures commerciales. Cinq projets ont été réputés éligibles lors de la commission du 7 août.

Il s'agit de quatre projets rue Gambetta et d'un projet boulevard Chanzy pour un montant de subvention communale de 13 578,21 € représentant un investissement en termes de travaux d'un montant de 65 383,43 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces subventions.

**Eddy VALADIER** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **19.Association Les Créateurs saint-gillois – La Croix-Rouge – APEL Li Cigaloun – Demande de subventions**

**Eddy VALADIER** : Délibération 19, il s'agit de subventions à certaines associations et c'est M. VULTAGGIO.

**Alain VULTAGGIO** : Merci, M. le Maire. Considérant que l'association Les Créateurs Saint-Gillois sollicite la Commune de Saint-Gilles afin d'obtenir une subvention, l'association de la Croix-Rouge nous sollicite également, et l'association l'APEL Li Cigalon sollicite la Commune afin d'obtenir une subvention.

Considérant que ces demandes ont pour objet le financement du fonctionnement général de la structure, la Commune souhaite attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association Les Créateurs Saint-Gillois, une subvention d'un montant de 800 € à l'association La Croix Rouge et une subvention d'un montant de 155 € à l'APEL Li Cigalon.

**Eddy VALADIER** : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **20. Octroi d'une subvention pour l'organisation de la crèche vivante pour l'année 2025**

**Eddy VALADIER** : Délibération n° 20, il s'agit d'octroyer, si vous l'acceptez, une subvention pour l'organisation de la crèche vivante pour l'année 2025, et c'est Mme TUDELA. Je me disais : il vaut mieux faire des crèches vivantes que des crèches pas vivantes.

**Dominique TUDELA** : Il s'agit d'octroyer une subvention. Je dirais que cette délibération est une traditionnelle chaque année puisque nous l'avons tout le temps à la même époque : une subvention de 6 500 € à l'association des parents d'élèves Li Cigalon pour cet événement-phare et emblématique du mois de décembre, notre programmation de Noël. Cette année, elle se déroulera le 20 décembre et nous allons sous peu, avec les services, commencer les réunions pour pouvoir préparer et organiser cette belle manifestation.

**Eddy VALADIER** : Espérons que le mois de décembre soit clément. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **21. Opération d'aménagement des quais historiques et marchand – Demande de subvention d'investissement auprès de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et du Département du Gard**

**Eddy VALADIER** : Opération d'aménagement des quais historiques et des quais marchands, il s'agit d'une demande de subvention faite à l'agglomération de Nîmes Métropole. Je vous en parlais tout à l'heure, cela a été voté au Conseil Communautaire de la semaine dernière, la somme de 677 419 €.

Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **22. Modalités de cession de photographies issues de la photothèque municipale en application des dispositions de l'article L. 52-8 du Code électoral**

**Eddy VALADIER** : Délibération 22 : modalités de cession de photographies issues de la photothèque municipale et c'est Mme TUDELA.

**Dominique UDELA :** C'est une délibération que nous prenons à l'orée de la campagne municipale future pour les élections municipales, c'est de permettre aux candidats potentiels à l'élection municipale de pouvoir acheter des photographies appartenant à la Commune, s'ils désirent les utiliser dans le cadre de leur campagne électorale.

Le cadre des dispositions, en ce qui concerne le prix, est fixé par le Code électoral. Le cliché, le prix fixé à 2 € TTC, supports numériques non inclus puisque je rappelle que l'exclusivité numérique est retenue et aucun tirage papier ne sera possible pas à part si le candidat le fait lui-même.

Les modalités d'obtention de ces clichés sont détaillées dans la délibération. Je ne fais pas part de tout ce qui a été écrit et je vous laisse le soin d'en prendre connaissance.

**Eddy VALADIER :** Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **23.Approbation compte-rendu d'activité de Nîmes Métropole au titre de l'année 2024**

**Eddy VALADIER :** Délibération n° 23. Comme dans toutes les communes de l'agglomération, il nous est demandé de prendre acte du compte-rendu d'activités de Nîmes Métropole, au titre de l'année 2024 et chacun a eu le lourd document qui était joint à cette délibération.

Y a-t-il des questions ? Allez-y, M. GABRIEL, je vous en prie.

**Paul GABRIEL :** Merci. Une petite remarque pour les conseillers communautaires de Saint-Gilles s'ils peuvent faire remonter cela de la part de certains habitants.

Une grosse problématique au niveau de la liaison de transport – cela fait quelques années maintenant – de ne plus pouvoir aller directement à la gare tous les jours de la semaine et notamment le dimanche où beaucoup de gens sont pénalisés pour pouvoir aller en transport en commun sur Nîmes pour aller au cinéma ou pour profiter, voire des parents à l'hôpital, je ne sais quoi encore. Dans le rapport, c'est marqué que la gare routière à côté de la gare SNCF est saturée. Peut-être que c'est le réseau de transport qui est mal calibré pour que le report modal se fasse et que nous puissions accéder en transport en commun à la gare. Je vous remercie.

**Eddy VALADIER :** Aucun souci. Il faudra remonter cela à notre Président. Y a-t-il d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **24.Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Rugby Club Saint-Gillois**

**Eddy VALADIER :** Délibération 24 : une subvention exceptionnelle au Rugby Club Saint-Gillois et c'est M. VULTAGGIO.

**Alain VULTAGGIO :** En effet, le Rugby Club Saint-Gillois participe à une rencontre de niveau régional le 26 octobre prochain à Mende. À ce titre, cette association sollicite la Ville de Saint-Gilles pour obtenir une subvention afin de l'accompagner dans l'organisation de sa participation à cette compétition.

La Commune souhaite attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € au Rugby Club Saint-Gillois.

**Eddy VALADIER** : Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de membres du rugby là. Non ?

S'il n'y a pas de questions, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **25.Subvention exceptionnelle au comité de jumelage Abensberg**

**Eddy VALADIER** : Pour la délibération qui vous a été remise sur table, vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance, nous ne faisons pas une suspension de séance.

Dans le cadre de notre jumelage avec la Commune d'Abensberg qui partage avec nous le même saint patron, une vingtaine de personnes dont M. le Maire, Bernard RESCH, sera présent dans notre commune du 7 novembre au lundi 10 novembre.

L'association de comité de jumelage a souhaité proposer aux habitants de notre Commune – mais s'il y en a d'autres communes qui veulent venir, ils seront bien accueillis – une soirée bavaroise et dans ce cadre, pour faire face à certaines dépenses d'organisation, d'animations et de décoration, ils nous sollicitent à hauteur de 5 000 €.

M. REY fait bien de m'interpeller et ils auront plaisir à sortir de cette salle les membres du comité de jumelage en l'occurrence Mme TUDELA, M. GARCIA, Mme PERRET et moi-même – du coup, il n'y a plus personne – et je vous propose que Mme BREUIL fasse voter.

**Géraldine BREUIL** : Je vous présente la délibération n°25 permettant d'accorder une subvention exceptionnelle du jumelage Abensberg.

Y a-t-il des questions ?



Qui est contre ? Non ? À l'unanimité. Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**Eddy VALADIER** : Il y a des situations parfois cocasses au Département ou à l'Agglomération où il y a presque plus de monde qui sortent que ceux qui restent. C'est un conseil que nous donnent nos directeurs, nous le suivons.

Merci pour cette belle unanimité. Bonne fin de journée et rendez-vous le 8 octobre prochain.

La séance du Conseil Municipal est close à 19h41

Eddy VALADIER  
  
Maire de Saint-Gilles  


Marie Joelle SALEM

Secrétaire  
